



## Services screen.brussels film commission

### GRATUIT POUR LES ETUDIANTS !

- Information sur les procédures administratives
- Introduction et suivi des **demandes d'autorisation** et réservations de **stationnement**
- Orientation pour la recherche de **décors**, information sur les zones à éviter, contacts des sites publics et privés
- Conseils éco-tournages

### Notre formulaire ici :

[https://screen.brussels/sites/default/files/screen\\_brussels\\_film\\_commission\\_form.pdf](https://screen.brussels/sites/default/files/screen_brussels_film_commission_form.pdf)

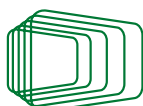
## Délais et coûts dans les communes

- **De 2 à 45 jours** ouvrés à l'avance selon la commune
  - Redevance tournage (pour certaines zones jusqu'à 2750 euros) gratuit pour les étudiants
- Stationnement payant au prorata de la zone réservée (parfois gratuit pour étudiants)
- Certaines communes nécessitent un formulaire spécifique.

<https://screen.brussels/fr/specificites-en-region-bruxelloise>

## Recommandations / obligations

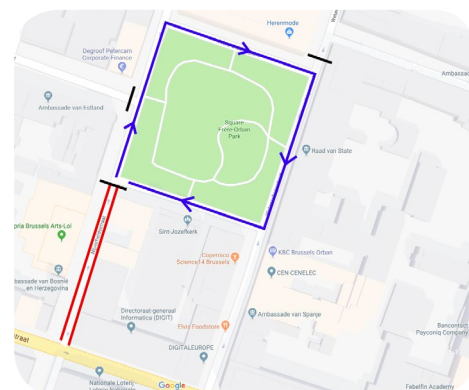
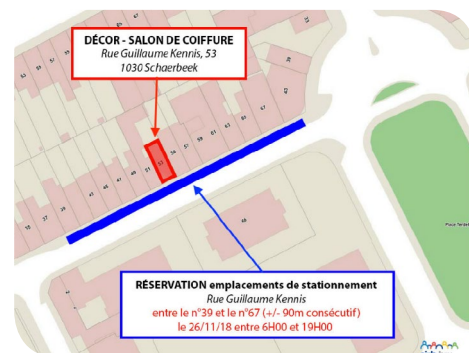
- Diffusez un **courrier d'information** bilingue « toute-boîte » aux riverains quelques jours avant le tournage (exemple disponible sur notre website).
- Signalez aussi correctement le tournage (gilets fluos, éventuellement des panneaux « Tournage en cours »).
- Veillez à ce que le tournage et/ou ses participants soient couverts par une **assurance** RC ou professionnelle.



## Informations nécessaires pour introduire vos demandes

Elles servent aux autorités à évaluer l'impact du tournage sur les riverains et sur le trafic. Veillez à ce que votre demande soit la plus complète possible !

- Titre et type de projet (court-métrage, clip, documentaire...)
- Dates et horaires précis
- Lieux précis plan d'implantation : voir exemple ci-dessous
- Stationnement avec numéros des bâtiments (et plan) <https://urbisonline.brussels> ou <https://mybrugis.irisnet.be/brugis/#/>
- Synopsis du projet / de la scène + description du tournage
- Nombre de personnes présentes
- Blocage intermittent ou fermeture complète de rue des véhicules et/ou des piétons
- Installation de matériel sur les voiries, utilisation de caméras particulières, drones...
- Bruit / violence / arme...



## Particularités

- **Grand Place, zone Unesco :**  
pas de tournage à caractère publicitaire
- **Zone piétonne de la Ville de Bruxelles :**  
aucun stationnement de véhicule possible (chargement et déchargement OK) <https://www.bruxelles.be/zone-pietonne>
- **Manneken Pis, Atomium :**  
droits d'auteurs (selon l'utilisation des images)
- **Drones :** autorisation de la DGTA + autorisation de la commune
- **Parcs et espaces verts ! différents organismes peuvent en être responsables :**
  - Bruxelles Environnement (2 semaines de délai) <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/organiser-un-evenement-dans-un-espace-vert>
  - Ville de Bruxelles (payant mais exonération pour les étudiants) ou autres communes
- **Bruxelles Mobilité - Voiries régionales :**  
<https://be.brussels/mobilite-et-transport/contact/demande-dautorisation-de-tournage-sur-une-voirie-de-la-region>

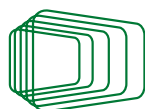
## NOUS CONTACTER :

screen.brussels

[film@screen.brussels](mailto:film@screen.brussels)

+32 2 548 04 79 – +32 2 551 54 80

[www.screen.brussels/fr](http://www.screen.brussels/fr)



screen.brussels  
film commission

visit.brussels